



Comité de l'environnement

SUITE À DONNER 19

**le mardi 28 août 2012
à 9 h 30**

RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 18 de la réunion régulière du 19 juin 2012

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements :

ENV 02-12 : Programme de subventions pour l'assainissement de l'eau en milieu rural

REÇU

PRÉSENTATION

1. **EXPOSÉ ORAL SUR LES PERMIS DE PRÉLÈVEMENT D'EAU
À L'ÉCHELLE DE LA VILLE**
-

REÇU

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL :

1. Le greffier municipal et chef du contentieux doit analyser la *Politique sur la reddition de comptes et la transparence* du Conseil et son *Règlement sur les achats* pour déterminer si des pénalités fiscales ou des sanctions imposées à des sociétés commerciales peuvent être rendues publiques dans le rapport d'examen de mi-mandat qui doit être publié plus tard à l'automne.
2. La directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure, doit rédiger une lettre pour poursuivre le projet pilote semblable à celui du ministère des Transports en ce qui concerne les permis de prélèvement d'eau. La lettre doit être signée par la directrice municipale adjointe et la présidente du Comité de l'environnement, et une copie doit être envoyée aux députés provinciaux locaux et aux membres du Conseil. Le personnel doit transmettre au Comité toute réponse reçue.

DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICE DU GREFFIER MUNICIPAL & CHEF DU CONTENTIEUX

2. **RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
ET MOTIONS DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA
PÉRIODE SE TERMINANT LE 10 AOÛT 2012**
ACS2012-CMR-CCS-0062 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité de l'environnement prenne connaissance de ce rapport.

REÇU

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL :

Le conseiller Qadri doit discuter avec le directeur général des Services environnementaux et la greffière municipale adjointe de la formulation de la partie de réponse détaillée du Document 1 du rapport du personnel.

OPÉRATIONS MUNICIPALES

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

3. **MESURES CORRECTIVES VISANT LES JONCTIONS FAUTIVES
D'EAUX USÉES DOMESTIQUES**
ACS2012-COS-ESD-0018 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

**Que le Comité de l'environnement recommande au Conseil
d'approuver :**

1. la démarche visant à repérer et à éliminer les problèmes d'eaux usées dans les résidences privées soulevés dans le rapport;
2. le Programme de subventions pour les jonctions fautives d'eaux usées tel qu'il est indiqué dans le rapport afin de financer 50 pour cent des coûts engagés par le propriétaire pour éliminer une jonction fautive, jusqu'à concurrence de 2 500 \$, sous réserve de l'approbation annuelle du budget soutenu par les redevances d'eau et des eaux usées.

ADOPTÉ

La motion suivante a été renvoyée au Conseil :

« Que la Ville demande une modification à la *Loi sur la Ville d'Ottawa* visant à permettre aux représentants de la Ville d'entrer dans un logement sans ordonnance d'un tribunal à des fins d'inspection et d'application de la réglementation, lorsque la Ville a des motifs raisonnables de croire que des substances sont rejetées dans un égout pluvial en violation des règlements municipaux. »

RENVOI ADOPTÉ

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL :

1. Le personnel doit remettre au préalable une réponse écrite au Conseil exposant les pouvoirs d'entrée du Service des incendies d'Ottawa et du Service de la santé publique dans les habitations.
2. Le personnel doit indiquer aux membres du Conseil le nombre de fois que la Cité de Toronto a exercé son pouvoir d'entrée.

MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

4. PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX PROJETS COMMUNAUTAIRES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT (PSPCE)
ACS2012-CMR-ENV-0006 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité de l'environnement dirige le personnel de veiller à ce que les critères pour l'élaboration de projets du Programme de subventions aux projets communautaires liés à l'environnement reflètent les priorités pour le mandat du Conseil actuel et tiennent compte, entre autres, des objectifs suivants :

- Accroître le couvert forestier urbain de la Ville;

-
- **S'attaquer au problème de l'agrile du frêne;**
 - **Entreprendre les initiatives liées à la collecte bimensuelle des matières résiduelles.**

ADOPTÉ

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Déposée par le conseiller Desroches,

La Ville s'est dotée d'un programme pour recycler la ferraille à la décharge contrôlée du chemin Trail.

Ce programme permet aux résidents d'apporter de la ferraille propre à la décharge, où la Ville accepte gratuitement les métaux séparés et les vend à des ferrailleurs locaux. Généralement, les résidents se départissent de vieux appareils comme des cuisinières, des lave-vaisselle, des lave-linge, des sèche-linge ou des côtés de lit, même si tout autre objet métallique propre est accepté.

En 2010, le programme a permis de recycler environ 370 tonnes métriques de métal; la Ville a ainsi engrangé des revenus de 42 000 \$. En 2011, en raison d'une hausse de la valeur marchande, les 345 tonnes de ferraille recyclées ont permis de générer 93 000 \$ de revenus pour la Ville.

Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada, a affirmé dans un discours le 1^{er} mai que toutes les envolées des prix des matières premières prennent un jour fin, mais qu'« à [son] avis, celle-ci durera un certain temps ».

1. Compte tenu des prix élevés du marché pour la ferraille, la Ville fait-elle tout en son pouvoir pour promouvoir le programme de réacheminement des déchets à la décharge du chemin Trail auprès des résidents?
2. La Ville a-t-elle déjà réalisé des campagnes publicitaires pour faire connaître le programme de la décharge du chemin Trail aux résidents?
3. La Ville a-t-elle pensé à fournir des renseignements à propos du programme sur son site Web pour s'assurer que les résidents sont au courant de l'initiative?
4. La Ville optimise-t-elle actuellement les possibilités d'accroître ses revenus grâce au programme de recyclage de ferraille?
5. Que font les autres directions municipales, comme le Service des parcs, des loisirs et de la culture, Logement communautaire d'Ottawa ou OC Transpo, pour s'assurer que leur ferraille est recyclée en participant au programme pour augmenter les revenus?

**COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
SUITE À DONNER 19
LE 28 AOÛT 2012**

v
